



MALI

Février 2021

DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Dans le cadre de la demande de modification de critères pour l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Le **rapport des services du FMI** achevé le 21 décembre 2020 pour examen par le conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



MALI

21 décembre 2020

DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

Approuvé par
Annalisa Fedelino
(département Afrique) et
Bjoern Rother
(département de la
stratégie, des politiques et
de l'évaluation)

Rédigé par le département Afrique

MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

Le présent rapport des services du FMI propose la modification des critères de réalisation pour fin décembre 2020 du programme économique appuyé par l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), accord que le conseil d'administration avait approuvé le 28 août 2019. Ces modifications visent à tenir compte de la riposte nécessaire face à la pandémie de COVID-19 et à ajuster les objectifs pour fin décembre 2020 afin de prendre en considération les conséquences du choc lié à la pandémie.

1. À l'époque de la demande présentée par les autorités au titre de la [facilité de crédit rapide](#) (le 30 avril 2020) et de l'ouverture de la deuxième tranche d'allègement du service de la dette au titre du [fonds fiduciaire ARC](#) (le 30 octobre 2020), les services du FMI ont adressé au conseil d'administration un rapport sur l'impact escompté de la pandémie de COVID-19 et sur le train de mesures annoncé par les autorités pour soutenir les ménages, les entreprises et le secteur de la santé à y faire face. En outre, la crise sociopolitique qui secouait le Mali depuis mi-2020 a débouché sur un coup d'État en août 2020. La pandémie de COVID-19 et le coup d'État se sont greffées aux difficultés sociales et sécuritaires importantes du pays, et elles ont également retardé les discussions au titre dans le cadre des deuxième et troisième revues de l'accord au titre de la FEC, dont les dates d'évaluation sont respectivement fin décembre 2019 et fin juin 2020.

2. Après sa prise de fonctions début octobre 2020, le gouvernement de transition a pris contact avec les services du FMI pour indiquer qu'il était prêt à reprendre les discussions dans le cadre de l'accord FEC appuyé par le FMI. Ce gouvernement de transition, installé pour 18 mois jusqu'à l'élection présidentielle de début 2022, a annoncé qu'il honorerait tous les engagements et obligations internationaux du gouvernement précédent et qu'il se donnait pour priorités de rétablir la sécurité dans le pays, de mener d'importantes réformes politiques et institutionnelles propices à la tenue d'élections transparentes et crédibles dans les 18 mois, d'améliorer la gouvernance et de réduire la corruption, d'assurer une croissance forte et inclusive, et de lutter contre la COVID-19.
3. Des discussions avec les autorités sont en cours pour achever les deuxième et troisième revues de l'accord au titre de la FEC, l'examen par le conseil d'administration devant intervenir fin janvier 2021 au plus tôt. Les discussions visent à recalibrer le programme pour le reste de 2020 et pour 2021 afin de tenir compte des nouvelles perspectives macroéconomiques et de l'indispensable riposte des pouvoirs publics face au choc induit par la pandémie, y compris des mesures correctives pour soutenir les objectifs du programme.
4. Les objectifs initiaux du programme pour fin décembre 2020 ne sont plus cohérents avec la situation actuelle et/ou sont devenus irréalisables. Étant donné que la période envisagée pour l'examen des deuxième et troisième revues par le conseil ne permettrait pas de redéfinir les objectifs pour fin décembre 2020 en vue de la quatrième revue, les autorités demandent que ces objectifs soient redéfinis avant la réunion du conseil d'administration.
 - Les modifications proposées sont conformes aux prévisions macroéconomiques révisées et aux mesures prises en riposte à la pandémie qui ont été communiquées au conseil d'administration lors de l'approbation de la deuxième tranche du fonds fiduciaire ARC. À l'époque de la demande présentée au titre du fonds fiduciaire ARC, les services du FMI indiquaient que le taux de croissance, estimé à 5 % avant la COVID, tomberait vraisemblablement à -2 % en 2020, et qu'il serait accompagné d'une inflation atone et d'un renforcement du solde des transactions courantes sous l'effet d'une amélioration marquée des termes de l'échange. En raison du fléchissement de l'activité économique et de la riposte des pouvoirs publics face à la pandémie, il était également attendu que le déficit budgétaire se creuse à 6,2 % du PIB, contre une prévision de 3 ½ % dans le programme. Les modifications proposées tiennent également compte du resserrement des possibilités de financement extérieur après le coup d'État, les bailleurs de fonds internationaux ayant réduit leur appui. En raison de cette baisse du financement extérieur, certaines dépenses non prioritaires ne peuvent être exécutées comme prévu ; les modifications proposées ciblent donc un déficit budgétaire global de 5 ½ % du PIB en 2020, soit un niveau inférieur aux projections faites à l'époque de la demande d'allègement du service de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

- La demande de modification de critères de réalisation porte sur les objectifs suivants : i) le plancher sur les recettes fiscales nettes ; ii) le plafond sur le déficit budgétaire global ; et iii) le plafond sur le financement intérieur net, qui comprend la rétrocession de l'emprunt de la banque centrale régionale auprès du FMI (tableau 1 de la lettre d'intention).

5. **Évaluation par les services du FMI.** Les services du FMI soutiennent la demande présentée par les autorités en vue de modifier les critères de réalisation pour fin décembre 2020 du programme appuyé par la FEC. Ces modifications tiendraient compte des incidences macroéconomiques de la pandémie et des mesures nécessaires prises par les autorités pour maîtriser la propagation de la COVID-19 et en atténuer les conséquences pour l'économie malienne. Elles assureraient également la crédibilité des objectifs du programme et leur cohérence avec l'impact économique du choc lié à la pandémie.

Annexe I. Mali: Lettre d'Intention

21 décembre, 2020

Madame Kristalina Georgieva,
Directrice générale,
Fonds monétaire international (FMI)
Washington, D.C., 20431

Chère Madame Georgieva,

1. Nous vous écrivons pour demander la modification des critères de réalisation suivants pour fin décembre 2020 (date de test pour la quatrième revue), tels que spécifiés dans la facilité élargie de crédit (FEC) pour le Mali pour la période d'août 2019 à août 2022 :

- i. Le plafond sur le financement intérieur net ;
- ii. Le plafond sur déficit budgétaire ; et
- iii. Le plancher sur les recettes fiscales nettes.

2. Comme nous l'avons indiqué aux services du FMI lors des Assemblées annuelles de cette année, le Gouvernement de transition est pleinement engagé à mettre en œuvre le programme soutenu par la FEC. Le choc inattendu de la pandémie de COVID-19 et ses répercussions sur l'ensemble de l'économie, qui ont contraint le gouvernement à réagir pour sauver des vies et des moyens de subsistance, ont fondamentalement changé notre capacité à atteindre les objectifs pour 2020 tels que précédemment fixés lors de la première revue (janvier 2020), car ces objectifs quantitatifs n'avaient pas anticipé le choc de COVID-19.

3. Les révisions demandées sur les objectifs quantitatifs reflètent deux facteurs. Premièrement, la baisse attendue des recettes et l'impact du plan de riposte sur les dépenses ont nécessité la révision du budget 2020 par le Gouvernement précédent, d'un déficit de 3½ pourcents du PIB à 6,2 pourcents du PIB. Cette réponse à la pandémie et les révisions budgétaires ont déjà été discutées avec les services du FMI dans le cadre de notre demande de la facilité de crédit rapide. Deuxièmement, le Gouvernement actuel, en place depuis le 8 octobre 2020, adhère à cette enveloppe budgétaire révisée dont il a hérité. Cependant, les contraintes importantes de mobilisation des financements extérieurs auxquelles nous sommes confrontés depuis l'installation de la transition politique limitent notre capacité à mettre pleinement en œuvre les plans de dépenses de ce budget. Cela entraînera un déficit budgétaire inférieur à ce qui était initialement budgétisé pour 2020, estimé à environ 5½ pourcents du PIB. En conséquence, et en étroite consultation avec les services du FMI, les objectifs révisés refléteront ces deux facteurs. Nous nous efforcerons de réaliser ces objectifs.

Table 1. Mali: Critères de réalisation et objectif indicatif pour 2019-20¹
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2019		2020	
	Décembre		Décembre	
	Prog.	Prog.	Prog.	Proposé
Critères de réalisation				
Plafond sur le financement intérieur net ²	123	140	261	499
Plafond sur les arriérés de paiements extérieurs ³	0	0	0	0
Plafond sur les arriérés de paiements intérieurs ³	0	0	0	0
Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État ⁴	329	526	526	526
Plafond sur le déficit budgétaire global (base ordonnancement) ⁵	307	152	382	558
Plancher sur les recettes fiscales nettes ⁶	1480	775	1694	1415
Objectif indicatif				
Plancher sur les dépenses sociales prioritaires ⁷	506	188	651	651
Pour mémoire:				
Prêts budgétaires	275	16	54	62
Dons budgétaires	94	22	111	37
Instances de paiement (- = réduction)	-61	-3	-7	43
Remboursements d'impôts	-72	-39	-78	-128

Sources : autorités Maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

² Ce critère de performance est ajusté en fonction des prêts d'appui budgétaire, à la variation nette des instances de paiement, et au paiement des remboursements d'impôts.

³ Critères suivis sur une base continue.

⁴ En valeur actuelle, cumulatif depuis le début du programme.

⁵ Ce critère de performance est soumis à un ajustement en fonction des appuis budgétaires.

⁶ Le plancher des recettes fiscales nettes sera ajusté à la baisse (hausse) dans la mesure où les remboursements d'impôt dépassent (sont moins que) le montant prévu.

⁷ La définition des dépenses sociales prioritaires à partir de 2020 est différente comme spécifiée dans le PAT.

4. J'autorise le FMI à publier la présente lettre et le rapport des services du FMI.

Cordialement,

/s/

Alousséni SANOU

Ministre de l'économie et des finances